

La proposition de loi de Jean-Pierre Sueur visant à pénaliser l'acceptation par un parti politique d'un financement par une personne morale enfin inscrite à l'ordre du jour du Sénat.

Une carence manifeste étant apparue dans la législation, pourtant interdit, n'était pas passible de sanction pénale, Jean-Pierre Sueur a déposé une proposition de loi à ce sujet, le 9 juin dernier.

Cette proposition de loi est inscrite à l'ordre du jour du Sénat le 5 novembre prochain. Elle sera présentée et discutée à la Commission de lois le 28 octobre prochain. Son rapporteur est Michel Delebarre.

>> [Lire la proposition de loi](#)

>> [Lire l'article d'Hélène Bekmezian sur Le Monde.fr](#)